MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ

d e NANTES

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Vu l'arrêté habilitant l'université d e NANTES à délivrer le diplôme d'État de docteur en pharmacie.

Vu les pièces constatant que M onsieur BISIAU Pierjean né(e) le 14 novembre 1974, à COLMAR - Haut Rhin a soutenu conformément aux lois et règlements, une thèse admise avec la mention Très Honorable avec Félicitations du Jury.

Vu les pièces constatant que l'intéressé(e) a validé les enseignements et les stages en vue de ce diplôme.

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE est conféré à M onsieur BISIAU Pierjean, à compter du 17 septembre 2001 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à NANTES, le 04 JAN 2002

Le Président de l'Université,

Y. TANGUY

Signature du titulaire :

Vu, pour le Ministre et par délégation,
le Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,

ACADÉMIE DE NANTES

N° 44-09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPRIMERIE NATIONALE - DN 85 ENJS